

# ATTRIBUTIONS ET FONCTIONNEMENT DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE ENTREPRISES < 50 SALARIES (DROITS ET OBLIGATIONS DE CHACUN)

## OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation a pour objectif :

- Connaître le rôle et les prérogatives cette nouvelle instance
- Comprendre les obligations et les droits de chaque membre
- Garantir un exercice éclairé et utile du mandat
- Intégrer les apports des récentes évolutions législatives

## PUBLIC CONCERNE

- Toute personne en charge de la gestion et/ou des relations avec les représentants du personnel

## PREREQUIS

- Aucun prérequis

## INTERVENANTE

- Barbara MARISON, Juriste en Droit du Travail
- Aneta KRETZ, Responsable du Pôle HSE

## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support théorique
- Echange avec les participants à l'aide de cas pratiques
- Mise à disposition de supports et outils opérationnels

## DATE DE LA FORMATION

- 07 novembre 2019

## VALIDATION

- A l'issue de la formation une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

### Durée de la formation

1 jour (7 heures)

Le nombre de places est limité à 12 stagiaires

### Horaires de formation

09h00 – 12h00

14h00 – 18h00

### Calendrier

07 novembre 2019  
ECKBOLSHEIM

### Lieu de formation

6 rue Ettore Bugatti  
67201 ECKBOLSHEIM

### Coûts

400 € HT / stagiaire  
Frais de repas 22€ en sus

### Inscriptions

Tél : 03 68 47 90 00  
[aurelie.zeissig@uimm-alsace.fr](mailto:aurelie.zeissig@uimm-alsace.fr)

L'ASIM est la société de formation de l'UIMM Alsace



## Attributions et fonctionnement du CSE

---

*Intervenantes : Barbara MARISON et Aneta KRETZ*

### Préambule

#### 1 Composition et durée du mandat

- 1.1 Composition et rôle respectif de chaque membre (Président, Secrétaire, Trésorier, RS au CSE, personnes extérieures)
- 1.2 Durée du mandat
- 1.3 Suppression du CSE

#### 2 Modalités d'exercice des attributions récurrentes et ponctuelles du CSE

- 2.1 Attributions récurrentes et ponctuelles : informations, consultations, négociation
- 2.2 BDES
- 2.3 Réunions du CSE (périodicité, ODJ, votes et délibérations, PV, enregistrement, visioconférence, règles suppléance, etc)

#### 3 Moyens du CSE

- 3.1 Heures de délégation
- 3.2 Déplacement et circulation
- 3.3 Formations
- 3.4 Commission facultative : focus particulier sur la CSSCT
- 3.5 Accès / communication de documents
- 3.6 Droits d'alerte environnement, DGI et atteinte aux droits des personnes
- 3.7 Enquêtes
- 3.8 Moyens matériels (local, panneaux affichage, internet, intranet, ...)

#### 4 Fonctionnement du CSE

- 4.1 Mandat et contrat de travail (exécution, protection, sanctions, entretiens, valorisation des compétences, évolution rémunération, ...)
- 4.2 Responsabilités
- 4.3 Délit d'entrave

#### 5 Conseil d'entreprise et représentant de proximité : informations générales